



École Le Tremplin

Un élan vers la réussite



Collaboration, respect et persévérance

ÉCOLE  
LE  
TREMPLIN

MON CODE DE VIE  
2021-2022



## TABLE DES MATIÈRES

LETTRE À L'ÉLÈVE.....	PAGE 2
CODE DE VIE.....	PAGE 3
UTILISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE .....	PAGE 4
<i>ANNEXE 1 EN CAS D'UN MANQUEMENT</i> .....	PAGE 5
<i>ANNEXE 2 BILLET D'INFRACTION</i> .....	PAGE 6
<i>ANNEXE 3 OBJETS DÉFENDUS À L'ÉCOLE</i> .....	PAGE 7
<i>ANNEXE 4 UTILISATION SÉCURITAIRE POUR VENIR À L'ÉCOLE</i> .....	PAGE 8
<i>ANNEXE 5 CODE VESTIMENTAIRE</i> .....	PAGE 9
<i>ANNEXE 6 SAINE ALIMENTATION</i> .....	PAGE 10
<i>ANNEXE 7 VIOLENCE ET INTIMIDATION</i> .....	PAGE 11
<i>ANNEXE 8 CONTRAT D'ENGAGEMENT À RESPECTER LES RÈGLES DANS L'AUTOBUS SCOLAIRE</i> .....	PAGE 12

## LETTRE À L'ÉLÈVE

Cher(e) élève,

Tu prends connaissance aujourd'hui de ton *Code de vie*. Il t'aidera à te sentir bien et en sécurité à l'école comme dans ta classe, en plus de t'aider à développer un sentiment de fierté et d'appartenance.

Lis-le et discutes-en avec tes parents et ton enseignant(e). C'est important!

À l'école Le Tremplin, choisir de donner le meilleur de soi, c'est faire preuve de collaboration, de respect, et de persévérance. C'est aussi accepter qu'un autre élève soit différent de toi. Alors, ensemble, nous te proposons de relever ce défi d'accepter la différence, que tu te montres également ouvert à respecter les règles de vie et les mesures de sécurité mises de l'avant pour ton bien et de celui des autres.

Nous sommes là pour t'accompagner tout au long de ton passage à l'école. Nous voulons travailler avec toi pour ta réussite éducative, à réaliser tes rêves et à devenir un être à part entière dans la collectivité.

Bonne année scolaire 2021-2022 !

La direction et tout le personnel de l'école Le Tremplin

---

J'ai pris connaissance des règles de vie de l'école et je m'engage à les respecter.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature d'un parent : \_\_\_\_\_

**Collaboration   Respect   Persévérance**

## UTILISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE

Tu dois accepter que l'autobus soit un moyen de transport et non un endroit de récréation. Le conducteur de l'autobus est responsable de la sécurité et du bien-être de tous. Il a toute l'autorité pour maintenir l'ordre et voir à ce que les règlements relatifs au transport des élèves soient respectés. Tes parents ne peuvent, en aucun temps, monter à bord de l'autobus pour régler une situation.



Lorsque tu contreviens à l'une de ces règles, tu t'exposes à des sanctions d'une suspension de ton droit au transport scolaire pouvant aller d'une fiche de réflexion à une suspension indéterminée, selon la répétition et la gravité du comportement. De plus, si tu te rends coupable de dommages dans un véhicule scolaire, tu es responsable, avec tes parents, du remboursement de la facture représentant la réparation des bris.

Règles générales de conduite à bord de l'autobus :

- ✓ Je respecte l'autorité du conducteur d'autobus.
- ✓ Je demeure assis jusqu'à l'arrêt complet de l'autobus.
- ✓ J'occupe le siège qui m'est assigné.
- ✓ J'adopte un comportement respectueux.
- ✓ Je respecte le bien d'autrui.

**NOTE IMPORTANTE** : Les billets de mauvaise conduite dans l'autobus sont consignés par la compagnie de transport scolaire et le Centre de services scolaire des Draveurs. Si le comportement d'un élève s'avérait trop dangereux pour lui ou pour les autres, il pourrait se voir retirer le privilège de prendre l'autobus.

**ANNEXE 1**

**EN CAS D'UN MANQUEMENT**

Les élèves comprennent habituellement bien les règles établies et sont capables de les respecter. Cependant, certains ont des oublis et d'autres ont plus de difficulté à se conformer aux règles.

À l'école Le Tremplin, il existe deux types de manquements : les manquements mineurs et les manquements majeurs. La distinction entre les deux types fait référence à la gravité des gestes posés. L'application des conséquences choisies varie selon la nature du manquement, sa gravité et la fréquence observée chez l'élève.

Des interventions sont faites de façon graduelle selon la gravité du manquement. Certains élèves qui nécessitent davantage de suivi seront encadrés par un plan d'intervention. La collaboration de tous est essentielle (élèves, parents, enseignants, professionnels, personnel de soutien et direction).

<p><b>MANQUEMENT MINEUR (gestion de l'intervenant)</b></p>	<p><b>MANQUEMENT MAJEUR (gestion de la direction)</b></p>
<p>Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou des autres activités de l'école.  <b>EXEMPLES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Langage inapproprié, lancement de balles de neige ou autres, bousculades, jambettes;</li> <li>➤ Possession d'objets non nécessaires, oubli ou détérioration de matériel;</li> <li>➤ Non-respect des aires de jeu, non-respect des règles de jeu;</li> <li>➤ Cris, courses dans les déplacements;</li> <li>➤ Autres manquements qui vont à l'encontre du <i>Code de vie</i>.</li> </ul>	<p>Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave aux règles, aux normes sociales, au bien-être physique ou psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes et qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire (nécessite un arrêt d'agir).  <b>EXEMPLES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Impolitesse envers les autres (élève, adulte);</li> <li>➤ Langage grossier, coup, bagarre, crachat, intimidation;</li> <li>➤ Vol, intimidation, vandalisme;</li> <li>➤ Fugue, violence physique, attouchement;</li> <li>➤ Refus d'obéir ou de respecter une demande d'un adulte.</li> </ul>

**ANNEXE 2**

**BILLET D'INFRACTION**

Dans le cas d'un manquement majeur, le billet d'infraction précise l'événement qui est survenu et à quel moment. Dans un premier temps, cet outil a pour but d'informer tes parents sur ton comportement et par la suite, de compiler l'événement. Il est rempli par la technicienne en éducation spécialisée. Le billet devra être signé par un parent et retourné le lendemain, à ton enseignant.

<b>BILLET D'INFRACTION</b>	
Nom de l'élève : _____ Groupe : _____ Nom de l'intervenant : _____ Date : _____ Heure : _____ Endroit : _____	
<b>COMPORTEMENT INAPPROPRIÉ</b>	
<input type="checkbox"/> Bagarre <input type="checkbox"/> Coup donné, échangé <input type="checkbox"/> Fugue <input type="checkbox"/> Harcèlement <input type="checkbox"/> Impolitesse envers l'adulte <input type="checkbox"/> Intimidation <input type="checkbox"/> Langage grossier <input type="checkbox"/> Attouchement	<input type="checkbox"/> Refus d'obéir ou de respecter une demande d'un adulte <input type="checkbox"/> Rejet <input type="checkbox"/> Intimidation <input type="checkbox"/> Vandalisme <input type="checkbox"/> Violence physique <input type="checkbox"/> Vol
Description de l'événement _____ _____ _____ _____	
Signature de l'intervenant : _____ _____	
Signature d'un parent : _____ _____	

**ANNEXE 3**

**OBJETS DÉFENDUS À L'ÉCOLE**

Certains objets n'ont pas leur place à l'école car ils sont soit inutiles dans le contexte scolaire soit dangereux pour l'élève qui les apporte ou pour les pairs qui l'entourent.

RAISONS	OBJETS DÉFENDUS
<p><b>Pour des raisons d'ordre préventif (vol, bris, perte, distraction, perte de temps)</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ipad; Ipad; jeux électroniques</li> <li>➤ Cellulaire (<u>les élèves doivent téléphoner, en tout temps, au secrétariat</u>);</li> <li>➤ Jouets personnels (sauf ballon, balle ou corde à sauter ou autre avec la permission écrite de l'enseignant)</li> <li>➤ Tout objet de valeur;</li> <li>➤ Tout autre objet jugé non pertinent à l'école.</li> </ul>
<p><b>Pour des raisons de santé et de saines habitudes de vie</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Boisson énergisante ou gazeuse;</li> <li>➤ Bonbons, gomme à mâcher.</li> </ul>
<p><b>Pour des raisons de sécurité</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bicyclette et planche à roulettes circulant dans la cour d'école (Voir <i>Annexe 4</i>)</li> <li>➤ Trottinette;</li> <li>➤ Espadrilles à roulettes;</li> <li>➤ Patins à roues alignées;</li> <li>➤ Objets reliés à la violence ou jugés dangereux par les intervenants scolaires (rondelles en métal, pétards, fusil, couteau, contenant de verre ou tout objet jugé dangereux).</li> </ul>

**ANNEXE 4**

**UTILISATION DU VÉLO ET DE LA PLANCHE À ROULETTES POUR VENIR À L'ÉCOLE**

- Afin d'encourager les saines habitudes de vie, l'utilisation de la bicyclette ou de la planche à roulettes pour venir à l'école est permise, mais l'école n'est pas responsable des bris, du vol ou du vandalisme. Si tu viens à l'école à bicyclette, tu dois l'attacher au support à vélos disponible à cet effet avec un cadenas. Pour ta planche à roulette, tu dois convenir d'un endroit sécuritaire pour la ranger avec ton enseignant (ex. : ton casier).



- À ton arrivée à l'entrée de l'école, tu dois descendre de ta bicyclette ou de ta planche à roulettes et l'amener en marchant à côté (tu ne peux circuler dans la cour à vélo ni sur ta planche).

- Le casque ajusté et porté sur la tête est obligatoire pour les déplacements de la maison à l'école et de l'école à la maison.



- Un élève qui adopterait un comportement dangereux avec sa bicyclette ou sa planche à roulettes se verra enlever le privilège de l'utiliser pour venir à l'école. Elles pourraient être confisquées jusqu'à ce qu'un parent vienne les chercher.

## CODE VESTIMENTAIRE

Tu dois être habillé convenablement selon la température et respecter le code vestimentaire de l'école. Il est préférable d'avoir quelques vêtements de rechange dans ton casier pour éviter d'avoir à appeler tes parents.

### VÊTEMENTS DÉCENTS ET VÊTEMENTS OBLIGATOIRES

- ★ Tu dois porter des vêtements qui sont **décents** lorsque tu viens à l'école.



- ★ Tu dois porter des espadrilles au gymnase à semelle non marquante ou des souliers dans la classe autres que ceux que tu mets pour aller à l'extérieur. Des vêtements confortables sont de mise pour tes cours d'éducation physique.



- ★ Tu dois porter des vêtements propres pour venir à l'école.



- ★ Tu dois porter des bottes lorsqu'il y a de la neige dans la cour d'école et porter des vêtements adaptés à la température.



**ANNEXE 6**

**SAINE ALIMENTATION**

L'école Le Tremplin fait la promotion de saines habitudes de vie et de l'activité physique. « **Un esprit sain dans un corps sain.** »

LES COLLATIONS-SANTÉ SUGGÉRÉES	LES ALIMENTS NON RECOMMANDÉS
<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Fromage</li> <li>★ Fruits frais</li> <li>★ Légumes</li> <li>★ Yogourt</li> <li>★ Muffins de céréales (sans noix et chocolat)</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bonbons</li> <li>➤ Jus (type Gatorade)</li> <li>➤ Boisson énergisante (type Redbull)</li> <li>➤ Boisson gazeuse</li> <li>➤ Café</li> <li>➤ Gomme</li> <li>➤ Chocolat</li> <li>➤ Croustilles</li> <li>➤ Grignotines</li> <li>➤ Nouilles sèches</li> <li>➤ Rouleaux aux fruits (tous)</li> <li>➤ Collation très sucrée et non nutritive (ex. : galette)</li> </ul>

- ★ **Comme plusieurs élèves ont des allergiques sévères, nous vous demandons de ne pas envoyer de noix, de noisettes (Nutella), d'arachides à l'école.**
- À moins d'autorisation contraire de la part de ton enseignant, lors d'un événement spécial (Halloween, Noël, St-Valentin, Pâques, Fin d'année), tu apportes des collations-santé.
- **Afin d'éviter une situation qui pourrait être dangereuse pour la santé de tes amis, en aucun moment tu ne peux échanger ta collation ou ton dîner avec un autre élève.**

**ANNEXE 7**

**CLIMAT SCOLAIRE POSITIF, VIOLENCE ET INTIMIDATION**

Avant de prétendre qu'un enfant est victime d'intimidation, l'école doit faire une enquête en se référant au texte du Projet de loi 56 et en analysant la version des enfants impliqués et de celle des témoins.

**Le caractère répétitif et d'inégalité des rapports de force est la principale distinction qui détermine un acte d'intimidation et il n'est pas un simple conflit !**

Le jugement des intervenants adultes doit être pris au sérieux car ce sont eux qui assurent l'encadrement et la sécurité des élèves. Un enfant qui rapporte des faits à ses parents ne connaît pas nécessairement toutes les interventions entreprises et quelquefois, il ne rapporte qu'une partie des faits.

VIOLENCE	INTIMIDATION
<p>« Toute manifestation de <u>force</u>, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée <u>intentionnellement</u> contre une personne, ayant pour <u>effet</u> d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer <u>en s'attaquant</u> à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »</p> <p>art. 13, LIP 2012</p>	<p>« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non</p> <p><b><u>à caractère répétitif,</u></b></p> <p>Exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par <b><u>l'inégalité des rapports de force</u></b> entre les personnes concernées, ayant pour <b><u>effet</u></b> d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »</p> <p>art. 13, LIP 2012</p>

- Le Plan d'action pour un climat positif, violence et intimidation est disponible sur le site internet de l'école.

**ANNEXE 8**

**CONTRAT D'ENGAGEMENT À RESPECTER  
LES RÈGLES DANS L'AUTOBUS SCOLAIRE**

Règles générales de conduite à bord de l'autobus :

- ✓ Je respecte l'autorité du conducteur d'autobus.
- ✓ Je demeure assis jusqu'à l'arrêt complet de l'autobus.
- ✓ J'occupe le siège qui m'est assigné.
- ✓ J'adopte un comportement respectueux.
- ✓ Je respecte le bien d'autrui.

---

J'ai pris connaissance des règles de vie pour être transporté par autobus  
et je m'engage à les respecter.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature d'un parent : \_\_\_\_\_